



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Épreuves de spécialité - Baccalauréat 2024

Question écrite n° 13054

Texte de la question

M. Richard Ramos attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les changements opérés quant à la session 2024 du baccalauréat. Les professeurs saluent le retour des épreuves de spécialité en juin mais reste préoccupés. Le positionnement des épreuves de spécialité en juin leur semble être une opportunité de donner du temps et du sens aux apprentissages. En effet, les professeurs disposent désormais de 3 mois supplémentaires pour préparer leurs élèves aux épreuves de spécialité mais le programme a été alourdi, avec 12 chapitres au total en SES (sciences économiques et sociales). Par ailleurs, la suppression de la 3e partie de l'épreuve a été la bienvenue mais le doublement du temps de la première entraîne nécessairement un travail plus important quant à la méthodologie ou à la pratique de ce type d'épreuve et par conséquent une préparation plus intense. Ainsi, les professeurs de SES de la circonscription de M. le député souhaiteraient un allégement du programme (passage de 12 à 8 chapitres par exemple). Il lui demande s'il pense que cette proposition puisse être étudiée et le cas échéant aboutir.

Texte de la réponse

Le programme de l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales (SES) du baccalauréat général n'a pas connu d'évolution depuis sa publication en 2019 (BOENJS spécial n° 1 du 22 janvier 2019 et BOENJS spécial n° 8 du 25 juillet 2019). Il définit les connaissances et compétences que les élèves doivent avoir acquises à la fin de leur année de terminale en vue, notamment, de répondre aux attendus de l'enseignement supérieur. Il constitue un ensemble cohérent et équilibré conçu pour organiser les apprentissages des élèves sur les deux années du cycle terminal. Jusqu'à la session 2023, un périmètre resserré avait été défini au sein de ce programme, consistant à écarter certains chapitres du champ de l'évaluation de l'épreuve du baccalauréat, pour tenir compte de sa tenue au mois de mars. Les chapitres écartés devaient être étudiés au cours du dernier trimestre de l'année. Avec le report des épreuves au mois de juin, ce resserrement ne se justifie plus. Le format de l'épreuve, pour sa part, demeure le même. Les élèves sont préparés à l'acquisition progressive des concepts, connaissances et compétences évalués tout au long des trois années de lycée. Cet enseignement de spécialité s'inscrit en effet dans un continuum avec l'enseignement commun suivi en seconde, dans une logique d'approfondissement et de diversification des thèmes abordés. S'agissant des compétences et savoir-faire attendus, beaucoup sont d'ailleurs transversaux, et partagés avec des disciplines et enseignements de spécialités connexes, dans lesquels les élèves les travaillent également. Le report de l'épreuve terminale en juin offre l'opportunité aux élèves de renforcer leur préparation grâce à une exposition prolongée à des documents et exercices pertinents. Le format rénové du Grand oral permet aux élèves de mieux faire valoir leurs acquis dans l'enseignement de spécialité lors de la première partie de l'épreuve, grâce à une durée de prise de parole plus adaptée à un propos construit et élaboré. Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves : tel est l'enjeu de la reconquête du mois de juin et du choc des savoirs, au cœur du projet pour l'École de la République.

Données clés

Auteur : [M. Richard Ramos](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13054

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10388

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2177